

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE**  
*NS DGER/SDES/2014-100 du 11/02/2014*

Examen : BTSA DATR

Session : 2015

Centre :

N° d'anonymat ou Nom-Prénom du candidat :

.....

Épreuve : E7-1

Date :

N° jury :

**Capacité : répondre à une commande professionnelle**

	<b>Observation</b>	<b>Note</b>
Prise en compte du contexte territorial et des ressources locales pour apprécier la pertinence du projet		<i>15</i>
Identification des critères et justification des choix		<i>14</i>
Contextualisation des différentes étapes  Justification du choix des étapes		<i>16</i>
Proposition d'une action pertinente et originale  Proposition d'outils permanents  Description et argumentation		<i>15</i>

<b>Appréciation générale :</b>	<b>NOTE FINALE</b>	<b>/20</b>
	<b>Signature(s) du jury :</b>	

## INDICATIONS DE CORRECTION

**Question 1. Dégager les différents éléments justifiant la mise en œuvre du projet *Patrimoines* qui a favorisé la création du *Tour du Lac* et l'ouverture de la *Maison du Lac*. (5 points)**

Éléments favorables
<b>Éléments du Patrimoine Naturel</b> Réserve naturelle classée Présence d'espèces protégées Richesse ornithologique Zone humide unique en Europe Présence de milieux variés propices à l'observation
<b>Éléments du patrimoine bâti</b> Haut lieu archéologique Existence de la maison Guerlain Éco musée de Passay Abbatiale Déas à Saint-Philbert de Grand-Lieu Architecture traditionnelle
<b>Éléments socioculturels</b> Maintien d'une agriculture durable Maintien des us et coutumes ancestraux (traversée en bac, port, pratique de la pêche) Patrimoine vernaculaire qui renvoie à des modes de vie
<b>Éléments économiques et politiques</b> Fréquentation de la Loire-Atlantique multipliée par 2 (boom nantais) Intérêt des touristes pour le patrimoine historique et naturel prépondérant (38 %) Contexte politique régional qui encourage les territoires touristiques Mise en place de dispositifs régionaux
Éléments limitants
Circuit restreint au public hors période hivernale Pollution qui peut être accentuée par la fréquentation touristique Eutrophisation Manque d'hébergement Signalétique et balisage peu développés Fragilité de l'écosystème Manque de connaissance et reconnaissance du territoire par les touristes et par les locaux Image de Guerlain peu valorisée

**Question 2. Exposer les critères de faisabilité mobilisables par les communes désireuses d'étudier l'opportunité de se lancer dans la création de *sentiers d'interprétation* dans le cadre du projet *Patrimoines*. (4 points)**

*Les communes qui pourront porter le projet devront se référer à différents critères de faisabilité.*

- Existence de patrimoine naturel, bâti, archéologique, culturel matériel et immatériel pour permettre un nombre de stations suffisant.
- Disposer de moyens financiers, techniques et humains suffisants pour permettre la création, l'entretien et la valorisation des sentiers.
- Présence d'infrastructures d'hébergement, de restauration et d'information touristique (office de tourisme).
- Possibilité de renforcer les services annexes comme l'hébergement, l'acheminement de bagages, le panier pique-nique... tout service qui facilite la pratique des randonneurs.

- Volonté de préservation des espaces, être en lien avec la volonté de protéger l'environnement.
- Volonté de conciliation des usages touristiques et locaux : faire cohabiter la pêche, l'agriculture, le résidentiel et les pratiques d'activités de loisirs (randonnées pédestres ou équestres).
- Volonté d'ouverture vers les autres communes pour assurer le maillage cohérent du territoire.

### 3. Élaborer la méthode de création de sentiers d'interprétation en tenant compte des enjeux définis par le pays. (7 points)

Identification et appropriation des enjeux du Pays et du projet « Patrimoines »

Mise en adéquation de la méthode de création des sentiers avec le projet « Patrimoines », en lien avec la convention de partenariat (comité de pilotage) contractualisée à l'occasion du Tour de Lac (document 4).

Mise en adéquation des ressources (financières, techniques...) et de la volonté des communes à s'inscrire dans la démarche de projet

Constitution de groupe de travail sur la(les) commune(s) intéressée(s) : élus du Pays et de la commune, résidents, membres d'associations de randonneurs, usagers du Lac, personnel du service technique...

Définition des objectifs et échéancier à fixer

*Réflexion sur l'aménagement du sentier :*

- Identification du tracé en lien avec la réglementation des chemins de randonnée, de la topographie et l'interprétation possible (richesse patrimoniale).
- Identification des travaux nécessaires à la création du sentier et de l'accessibilité, y compris les personnes à mobilité réduite.
- Identification du mobilier d'interprétation (ex. : panneau), du mobilier de confort (tables et banc) et du mobilier de propreté (poubelle).
- Concertation sur l'objet de l'interprétation.
- Recensement des données naturalistes, historiques et culturelles : études architecturales, ouvrages divers... Inventaire du potentiel territorial à valoriser.
- Sélection des éléments patrimoniaux à valoriser pour en déduire les stations d'interprétation.
- Développement du scénario d'interprétation.

Non exigé : Recherche sur les contraintes légales (autorisation de passages, notion de sécurité des accès, balisage...) PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

Évaluation du coût prévisionnel du projet

Mobilisation des ressources financières, humaines, techniques et recherches de partenariats publics, privés...

Validation du projet par le comité au regard des différents éléments.

Réunion publique pour informer la population locale du projet de sentier : volonté d'implication.

#### Réalisation

Appel d'offres pour les travaux de réalisation des sentiers et la création des différents mobiliers (panneaux, balise...).

Aménagement du sentier conformément à la législation (terrassément).

Réalisation et installation des panneaux et balises.

Test terrain, commission sécurité...

Validation et inscription du circuit de randonnée au PDIPR (homologation).

Communication autour du lancement du projet (topoguide).

Ouverture et inauguration.

Promotion du sentier en relation avec les opérateurs du tourisme local.

#### Évaluation

Étude de la fréquentation.

Évaluation de l'impact sur le territoire (influence sur les partenaires du tourisme, conciliation avec les usages, dégradation éventuelle).

Évaluation de l'adéquation entre le produit final et les objectifs initiaux.

**4. Concevoir une action de communication originale valorisant l'ensemble de l'offre touristique du territoire : Tour du Lac, Maison du Lac, sentiers d'interprétation, combinée à la création d'outils permanents. (4 points)**

Définition des objectifs : informer, valoriser, impliquer, faire aimer...

Définition des cibles et messages (au regard des objectifs).

Définition des moyens à mettre en œuvre et organiser dans le temps.

**Création d'une action de communication d'envergure** pour bien souligner la complémentarité de l'offre touristique sur le territoire : Tour du Lac, Maison du Lac et sentiers d'interprétation.

Ce peut être un événementiel à l'occasion du lancement des sentiers.

Journée festive qui associe les populations locales et les différents acteurs.

Manifestation en écho à un événement national, européen (journée du patrimoine, semaine du développement durable...).

Ou toute autre proposition pertinente au regard de l'objectif.